

MEDEA
Société anonyme au capital de 543.720 euros
9-15 avenue Matignon 75008 Paris

384 098 364 R.C.S. Paris

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

**(article L. 451-1-2-I du Code monétaire et financier
article 222-3 du Règlement général de l'AMF)**

Nous vous présentons le rapport financier annuel portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF.

SOMMAIRE

1.	Déclaration du responsable du rapport financier annuel	p. 3
2.	Comptes sociaux au 31 décembre 2009	p. 4
3.	Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	p. 18
4.	Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce	p. 27
5.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009	p. 30
6.	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise	p. 33
7.	Montants des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	p. 35

1. DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

" J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles est confrontée. "

Nicolas Diaz
Directeur général de MEDEA

2. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009

BILAN ACTIF

Euros

31/12/2009			31/12/2008
Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net

Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements En-cours de production (biens et services) Produits intermédiaires et finis Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)	37 511		37 511	829 969
Clients et comptes rattachés Autres créances				
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres Autres titres Instruments de trésorerie	17 050		17 050	70 106
Disponibilités				
Charges constatées d'avance (3)				
	54 561		54 561	900 075
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement des emprunts Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	54 561		54 561	900 075
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Euros

31/12/2009	31/12/2008
Net	Net

CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 543 720)	543 720	543 720
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	54 372	54 372
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	1 451 501	1 451 501
Report à nouveau	(2 805 369)	(1 093 808)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(385 040)	(1 711 561)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	(1 140 815)	(755 776)
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières (3)	1 146 651	1 618 754
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	48 725	37 096
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	1 195 377	1 655 850
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	54 561	900 075
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 195 377	1 655 850
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

Euros

31/12/2009			31/12/2008
France	Exportation	Total	Total

Produits d'exploitation (1)			82 583
Ventes de marchandises Production vendue (biens)			
Production vendue (services)			
Chiffre d'affaires net			82 583
Production stockée Production immobilisée		50 000	
Produits nets partiels sur opérations à long terme			
Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et transfert de charges Autres produits			
		50 000	82 583
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises Variation de stocks		348 789	1 697 989
Achat de matières premières et autres approvisionnements		353	161
Variation de stocks		50 000	844 50 000
Autres achats et charges externes (a)			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions Autres charges			
		399 142	1 748 993
RESULTAT D'EXPLOITATION		(349 142)	(1 666 410)

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			0
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			0
Produits financiers			
De participations (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Charges financières		35 897	43 232
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		35 897	43 232
RESULTAT FINANCIER		(35 897)	(43 232)

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(385 040)	(1 709 642)
--------------------------------------	--	-------------------	--------------------

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

Euros

	31/12/2009	31/12/2008
	Total	Total
Produits exceptionnels		950
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		950
Charges exceptionnelles		2 869
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		2 869
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 919)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		
Total des produits	50 000	83 534
Total des charges	435 040	1 795 094
BENEFICE OU PERTE	(385 040)	(1 711 561)
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	35 897	43 232

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2009, dont le total est de 54 561,48 Euros
et au compte de résultat de l'exercice 2009 présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : - 385 039,58 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes.

Faits caractéristiques

Changement d'actionariat

Un accord a été conclu le 30 janvier 2009 entre le groupe familial Sanahuja et certaines de ses banques créancières aux termes duquel il était notamment prévu que la société Metrovacesa SA avait la possibilité d'acquérir l'intégralité des actions Medea détenues par Cresa Patrimonial.

Le 24 février 2009, la société Metrovacesa SA a informé la société Medea qu'elle avait acquis auprès de la société Cresa Patrimonial l'ensemble de sa participation dans Medea, soit 571 499 actions représentant 96,70% de son capital. Dans le cadre de cette acquisition, Metrovacesa SA s'est engagée à faire tout son possible pour transférer l'ensemble des droits, dettes et engagements liés au projet "Tour Signal" pris par la société Medea à la société Cresa Patrimonial (cf "Projet Tour Signal").

Projet Tour Signal

En 2008, la société avait remporté le projet "Tour Signal", présenté avec les Ateliers Jean Nouvel et Layetana Desarrollos Inmobiliarios.

Le projet "Tour Signal" est un projet de tour mixte dans le quartier d'affaires de La Défense, à l'ouest de Paris.

Les honoraires supportés par la société Medea en 2008 à ce titre s'élevaient à 845 445€ et un engagement de 8 000 000€ avait été donné à un cabinet de conseil pour collaborer avec la société Medea sur ce projet.

En 2009, la société a fait tout son possible pour transférer les droits de la Tour Signal à la société Cresa Patrimonial.

La presse a rapporté les propos suivants tenus par la présidente de l'EPAD lors du MIPIM 2010: "*Nous avons reçu un courrier des Ateliers Jean Nouvel nous informant qu'ils renonçaient à la Tour Signal, faute d'investisseurs.*" La société ne dispose pas d'informations complémentaires à ce jour.

Opérations d'apports par la société GECINA

La société Metrovacesa SA a indiqué le 10 Juin 2009 que le processus d'apport d'actifs immobiliers par la société GECINA à la Société est suspendu et qu'il n'était pas possible d'exécuter, après analyse des circonstances actuelles, l'Accord de Séparation.

Au 31 décembre 2009, ce processus est toujours suspendu.

Projet Grande Armée

Pour se doter d'une activité immobilière préalablement à la réalisation des apports d'actifs immobiliers par Gecina, Medea avait entrepris des démarches pour acquérir un immeuble situé Avenue de la Grande Armée à Paris (ci-après l'"Immeuble"). En raison de la suspension du processus de séparation entre les sociétés Metrovacesa et Gecina, c'est une autre société du groupe Sanahuja qui a finalement signé une promesse d'acquisition de l'Immeuble en décembre 2007.

Medea a constitué une société civile immobilière (SCI) avec Metrovacesa SA en février 2008 destinée à recevoir cet Immeuble. Medea détenait 95% du capital de cette SCI, soit 95 parts sociales de 10€ chacune. Medea ayant vocation à acquérir in fine l'Immeuble, cette dernière a pris en charge les frais relatifs à la conclusion de la promesse et à ses suites, essentiellement des honoraires d'avocats pour un montant d'environ 300.000€. Medea n'a rien refacturé jusqu'à la résolution finale du litige qui oppose Metrovacesa au vendeur de l'Immeuble. En septembre 2008, une nouvelle promesse synallagmatique de vente sur l'Immeuble a été signée par Metrovacesa SA et Metrovacesa France. A compter de cette date, Metrovacesa France a pris en charge les frais liés à l'acquisition de l'Immeuble, essentiellement des honoraires d'avocats pour un montant d'environ 166.000€.

La SCI n'a pas exercé d'activité au cours de l'exercice 2008. Medea a cédé l'intégralité de sa participation au capital de cette SCI pour un prix total de 950€ à Metrovacesa France.

La société Medea a toujours vocation à recevoir in fine l'Immeuble.

A l'occasion de l'entrée de Metrovacesa SA au capital de Medea, Metrovacesa France a confirmé son accord à Medea sur la répartition des frais liés à l'acquisition de l'Immeuble convenue entre Medea et le groupe Sanahuja.

Ainsi, dans l'hypothèse où Medea acquerrait l'Immeuble, elle prendrait en charge l'ensemble des frais supportés par Metrovacesa France au titre de sa substitution dans le bénéfice de la promesse.

Dans les autres cas, Metrovacesa France prendrait en charge l'ensemble des frais avancés jusqu'à présent par Medea.

Il existe un litige entre le vendeur de l'Immeuble et les signataires de la promesse sur les conditions de la vente, et notamment le prix et les indemnités qui s'élèvent à un total de 95M€.

Par un arrêt du 19 Novembre 2009, la Cour d'Appel de Paris a considéré que les accords portant sur l'Immeuble étaient nuls pour cause illicite. Le vendeur a formé un pourvoi en cassation de cet arrêt le 30 Novembre 2009.

Compte tenu de la conjoncture immobilière, si l'Immeuble devait être acquis sur la base d'un prix de 95M€, Medea pourrait être amenée à constater une dépréciation de cet actif. En outre, il est important de préciser que Medea n'est pas actuellement propriétaire de l'Immeuble, et que dans le litige actuellement en cours avec le vendeur Medea n'est pas partie. Compte tenu de l'état d'avancement de ce litige, Medea n'a pas estimé nécessaire d'évaluer une valeur recouvrable de cet actif immobilier.

Crédit de TVA

La société a obtenu auprès de l'administration fiscale le remboursement du crédit de TVA d'un montant de 824 341€ demandé en Janvier 2009, et figurant dans les comptes au 31 12 2008.

Obtention d'une ligne de crédit auprès de Metrovacesa

Medea a obtenu de Metrovacesa une ligne de crédit d'un montant de 2 millions d'euros ; cette ligne de crédit a été tirée à hauteur de 1.067.522€ au 31 décembre 2009. Cette ligne de crédit à échéance du 15 avril 2009 a été reconduite pour un an.

Principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Maintien du principe de continuité d'exploitation

Malgré des capitaux propres négatifs, le principe de présentation des comptes dans une perspective de continuité d'exploitation a été retenu, au motif que la société dispose du financement suffisant pour poursuivre son activité sur une durée d'au moins douze mois, grâce au soutien financier consenti par le groupe Metrovacesa. A ce jour, la Société n'a pas d'activité. Une incertitude demeure quant à la continuité d'exploitation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode

Il n'y a aucun changement par rapport à l'exercice précédent.

Autres informations

Information sur la société consolidante

Notre société est consolidée par intégration globale au sein de Metrovacesa SA, Plaza Trias Bertran, Madrid.

Effectifs

La société n'a pas disposé d'effectif salarié, et n'a aucun engagement à l'égard de ses anciens salariés.

Rémunération des dirigeants

Les fonctions de dirigeants ne sont pas rémunérés par Medea.

Montant des déficits fiscaux reportables au 31 12 2009 II

s'élève à 4 479 788€.

Honoraires des commissaires aux comptes (conformément au décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008)

-Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des états financiers : 89.600€ -Honoraires comptabilisés au titre des conseils et prestations entrant dans les diligences directement liées : 7.500€

La répartition des honoraires entre les 2 commissaires aux comptes est représentée ci-après :

KPMG Audit : 44.800€

Deloitte & Associés : 52.300€ (dont 7.500€ pour les diligences directement liées).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Euros

	Montant
Capitaux propres N - 1 après résultat et avant AGO - Distributions	(755 776)
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	(755 776)
Variations du capital social Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ... Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	(755 776)
Variations du capital social Variations du compte de l'exploitant Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport... Variations des écarts de réévaluation Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres Variations des réserves réglementées Variations du report à nouveau Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées - Affectation du résultat N-1 en capitaux propres (hors distribution)	(1 711 561) 1 711 561
Variations en cours d'exercice	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	(755 776)
Résultat de l'exercice	(385 040)
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	(1 140 815)

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

Euros

Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
--------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------

Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II				
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
Total m	50 000		50 000	
	50 000		50 000	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	50 000		50 000	

- d'exploitation		50 000
Dont dotations et reprises : - financières		
- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)	
---	--

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Euros

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total		37 511	37 511	

<i>(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice</i>		
<i>(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice</i>		
<i>(2) Prêts et avances consenties aux associés</i>		

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Total		1 195 377	1 195 377		

<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	<i>192 000</i>
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	<i>650 000</i>
<i>(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés</i>	<i>1 146 651</i>

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total Immobilisations			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Total Créances			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	1 146 651		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			
Total Dettes	1 146 651		

CHARGES A PAYER

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	79 129	43 232
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 114	34 343
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
Total	121 243	77 575

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Euros

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant exerci	En fin d'exercice
ACTIONS	0,92000	0,92000	591 000			591 000

Strictement Confidentiel
Projet ORM du 8 mars 2010

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés :	
Achat d'un bien immobilier et frais engagés	90 030 068
Total (1)	90 030 068

<i>(1) Dont concernant :</i>	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	90 030 068

Engagements reçus	Montant
Ligne de crédit non utilisée	932 478
Total (2)	932 478

<i>(2) Dont concernant :</i>	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	932 478

Engagements réciproques	Montant
Total	

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
METROVACESA	SA	104 480 208	Plaza Carlos Trias Bertran - Madrid

3. Rapport de gestion sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009

MEDEA
Société anonyme au capital de 543.720 euros
9-15 Avenue Matignon 75008 Paris
384 098 364 R.C.S. Paris

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Les rapports des Commissaires aux Comptes, le présent rapport de gestion, le rapport spécial du Président ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 de MEDEA ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent, conformément à la réglementation française en vigueur pour les comptes sociaux.

1. L'activité de la société MEDEA

- **Commentaires sur l'activité de la société MEDEA au cours de l'exercice écoulé**

- Changement d'actionariat :

Le 24 février 2009, la société Metrovacesa SA a informé la société MEDEA qu'elle avait acquis auprès de la société Cresa Patrimonial l'ensemble de sa participation dans MEDEA, soit 571 499 actions représentant 96,70% de son capital.

Dans le cadre de cette acquisition, Metrovacesa SA s'est engagée à faire tout son possible pour transférer à Cresa Patrimonial et à sa demande l'ensemble des droits, dettes et engagements liés au projet "Tour Signal" pris par la société MEDEA à la société Cresa Patrimonial (cf "*Projet Tour Signal*").

- Projet Tour Signal :

En 2008, la société avait remporté le projet "*Tour Signal*", présenté avec les Ateliers Jean Nouvel et Layetana Desarollos Inmobiliarios.

Le projet "*Tour Signal*" est un projet de tour mixte dans le quartier d'affaires de La Défense, à l'ouest de Paris.

Au cours de l'exercice 2009, Cresa Patrimonial n'a pas demandé le transfert du projet Tour Signal.

La presse a rapporté les propos suivants tenus par la présidente de l'EPAD lors du MIPIM 2010 : « *Nous avons reçu un courrier des Ateliers Jean Nouvel nous informant qu'ils renonçaient à la Tour Signal, faute d'investisseurs.* »

MEDEA ne dispose pas d'informations complémentaires à ce jour.

➤ Opérations d'apports par la société Gecina :

La société Metrovacesa SA a indiqué le 10 juin 2009 que le processus d'apport d'actifs immobiliers par la société Gecina à la Société était suspendu et qu'il n'était pas possible d'exécuter, après analyse des circonstances d'alors, l'Accord de Séparation.

Au 31 décembre 2009, ce processus était toujours suspendu.

➤ Projet Grande Armée :

Pour se doter d'une activité immobilière préalablement à la réalisation des apports d'actifs immobiliers par Gecina dans le cadre de l'Accord de Séparation, MEDEA avait entrepris des démarches pour acquérir un immeuble situé Avenue de la Grande Armée à Paris (ci-après l'*Immeuble*). En raison de la suspension du processus de séparation entre les sociétés Metrovacesa et Gecina, c'est une autre société du groupe Sanahuja qui avait finalement signé une promesse d'acquisition de l'Immeuble en décembre 2007.

En septembre 2008, une nouvelle promesse synallagmatique de vente sur l'Immeuble a été signée par Metrovacesa SA et Metrovacesa France.

La société MEDEA a toujours vocation à recevoir *in fine* l'Immeuble.

A l'occasion de l'entrée de Metrovacesa SA au capital de MEDEA, Metrovacesa France a confirmé son accord à MEDEA sur la répartition des frais liés à l'acquisition de l'Immeuble convenue entre MEDEA et le groupe Sanahuja.

Ainsi, dans l'hypothèse où MEDEA acquerrait l'Immeuble, elle prendrait en charge l'ensemble des frais supportés par Metrovacesa France au titre de sa substitution dans le bénéfice de la promesse.

Dans les autres cas, Metrovacesa France prendrait en charge l'ensemble des frais avancés jusqu'à présent par MEDEA.

Il existe un litige entre le vendeur de l'Immeuble et les signataires de la promesse sur les conditions de la vente, et notamment le prix et les indemnités qui s'élèvent à un total de 95M€.

Par un arrêt du 19 Novembre 2009, la Cour d'Appel de Paris a considéré que les accords portant sur l'Immeuble étaient nuls pour cause illicite. Le vendeur a formé un pourvoi en cassation de cet arrêt le 30 Novembre 2009.

Compte tenu de la conjoncture immobilière, si l'immeuble devait être acquis sur la base d'un prix de 95M€, MEDEA pourrait être amenée à constater une dépréciation

de cet actif. En outre, il est important de préciser que MEDEA n'est pas actuellement propriétaire de l'immeuble, et que dans le litige actuellement en cours avec le vendeur MEDEA n'est pas partie. Compte tenu de l'état d'avancement de ce litige, MEDEA n'a pas estimé nécessaire d'évaluer une valeur recouvrable de cet actif immobilier.

• **Présentation des résultats**

Les principaux chiffres-clés du compte de résultat sont les suivants:

- Le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 0 € (contre 82.583 € pour l'exercice précédent);
- Le résultat d'exploitation de - 349.142 € (contre -1.666.410 € pour l'exercice précédent) ;
- Le résultat financier passe de -43.232 € à -35.897 € ;
- Le résultat courant avant impôt s'établit à -385.040 € (contre - 1.709.642 € pour l'exercice précédent);
- Le résultat exceptionnel passe de -1.919 € à 0 €;
- L'impôt sur les bénéfices demeure à 0 €, identique à l'exercice précédent;
- L'exercice aboutit à une perte de 385.040 € contre une perte de 1.711.561 € pour l'exercice précédent.

La perte d'exploitation de l'exercice 2009 s'explique principalement par les honoraires (experts-comptables, commissaires aux comptes, avocats, architectes) engagés dans le cadre de la préparation des opérations d'apports d'actifs immobiliers de la société GECINA à la Société ainsi que dans le cadre du projet Tour Signal.

• **Les perspectives 2010**

La Société ne dispose d'aucune information quant à la reprise de l'opération d'apport d'actifs prévues à l'Accord de Séparation au cours de l'année 2010.

• **Evénements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport**

La presse a rapporté les propos suivants tenus par la présidente de l'EPAD lors du MIPIM 2010 : « Nous avons reçu un courrier des Ateliers Jean Nouvel nous informant qu'ils renonçaient à la Tour Signal, faute d'investisseurs. » MEDEA ne dispose pas d'informations complémentaires à ce jour.

• **Activité en matière de recherche et développement**

La Société n'a pas engagé de frais de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

2. Filiales et participations

Au 31 décembre 2009, la Société avait aucune filiale ni aucune participation.

3. Situation financière

- Les résultats

Affectation du résultat

En application des dispositions du Code de commerce et des statuts, nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui correspond à une perte de 385.040 € de la façon suivante :

<u>Origine</u>	Résultat de l'exercice : perte de	385.040 €
	Report à nouveau antérieur	- 2.805.369 €
<u>Affectation</u>	Report à nouveau	
	Report à nouveau, soit	- 2.805.369 €
<u>Totaux</u>		- 3.190.409 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2008	0	0	0
31 décembre 2007	0	0	0
31 décembre 2006	153.660	0	0

Dettes

Au 31 décembre 2009, les dettes s'élèvent à 1.195K€ contre 1.656K€ pour l'exercice précédent. Ces dettes sont à échéance de moins d'un an.

Au 31 décembre 2009, l'actif circulant ressort à 54,6K€ contre 900 K€ pour l'exercice précédent. Cet actif circulant est composé du poste « *Autres créances* » pour un montant de 37,5 K€ et du poste « *Disponibilités* » pour un montant de 17,1K€.

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, nous vous signalons que le solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2009 est d'un montant brut de 48.725 €, et que l'ensemble de ces dettes sont à échéance de 45 jours au plus. Ce montant était de 37.096 € au 31 décembre 2008.

- **Engagements hors bilan et risques significatifs**

1. Engagements hors bilan

La société a conclu les engagements hors bilan suivants :

Tour Signal

La Société et Michel Pelissié Consultant ont conclu le 4 septembre 2007 une convention relative à un partenariat de conseil dans le cadre du projet Tour Signal et pour un montant maximum de 8.000.000 €.

Projet Grande Armée

Pour se doter d'une activité immobilière préalablement à la réalisation des apports d'actifs immobiliers par Gecina, MEDEA avait entrepris des démarches pour acquérir un immeuble situé Avenue de la Grande Armée à Paris (l'"**Immeuble**"). En raison de la suspension des opérations d'apports, c'est Metrovacesa France qui a finalement conclu une promesse synallagmatique de vente sur cet Immeuble.

Il est toutefois prévu que MEDEA pourra se substituer dans cette promesse et qu'elle a toujours vocation à recevoir *in fine* la propriété de l'Immeuble. Ainsi, dans l'hypothèse où MEDEA acquerrait l'Immeuble, elle prendrait en charge l'ensemble des frais supportés par Metrovacesa France au titre de sa substitution dans le bénéfice de la promesse. Dans les autres cas, Metrovacesa France prendrait en charge l'ensemble des frais avancés jusqu'à présent par MEDEA auxquels s'ajouteront les intérêts au taux légal portant sur ces sommes.

2. Gestion des risques et risques auxquels la Société est confrontée

La Société souhaite mettre en œuvre une politique volontariste de prévention et de gestion des risques liés à son activité dès qu'elle exercera une activité.

Ainsi que cela a été présenté ci-dessus, la Société n'exerce pas d'activité. L'exercice d'une activité conforme à son objet social est conditionnée à une éventuelle reprise du processus de séparation entre les sociétés Gecina et Metrovacesa pouvant intervenir au cours de l'année 2010.

- **Engagements pris en matière de retraite**

Il n'y a pas de personnel salarié au 31 décembre 2009.

- **Charges non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39 4° du même Code.

4. Le capital de la Société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2009, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33%, de 50%, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaire	En capital	En droits de vote ¹
Metrovacesa SA	96,70%	96,69%

5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

1. depuis le 19 février 2009, le capital de la Société est détenu à 96,70% par Metrovacesa ;
2. il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et au transfert d'actions ;
3. à la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires;
4. il n'existe pas de détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
5. il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier ;
6. la Société n'a connaissance d'aucun accord entre actionnaires et qui peuvent entraîner des restrictions de transfert d'actions et à l'exercice de droits de vote ;
7. les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 18, 19 et 20 et la modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
8. en matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe ;
9. la Société n'a conclu aucun accord qui soient modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société ;
10. il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

6. Les mandataires

Pour rappel, les tableaux suivants présentent les mandataires sociaux actuels :

¹ Sur un total de 591 078 droits de vote

Nom et prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandats dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société
Eduardo Paraja	Administrateur – Président du Conseil d'administration	Assemblée générale du 3 avril 2009	Assemblée se prononçant sur les comptes sociaux de l'exercice 2011	N/A
Metrovacesa, représentée par Monsieur Nicolas Diaz	Administrateur	Assemblée générale du 3 avril 2009	Assemblée se prononçant sur les comptes sociaux de l'exercice 2011	N/A
Metrovacesa France, représentée par Monsieur Diego de la Cruz	Administrateur	Assemblée générale du 3 avril 2009	Assemblée se prononçant sur les comptes sociaux de l'exercice 2011	N/A

Nom et prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Eduardo Paraja	<ul style="list-style-type: none"> – Directeur général de Metrovacesa SA – Représentant permanent de Metrovacesa, Président de Metrovacesa France – Représentant permanent de Metrovacesa au Conseil d'administration de Gecina
Metrovacesa, représentée par Monsieur Nicolas Diaz	<ul style="list-style-type: none"> – Directeur général de Metrovacesa France – Directeur général de Metrovacesa Méditerranée – Administrateur de Gecina
Metrovacesa France, représentée par Monsieur Diego de la Cruz	<ul style="list-style-type: none"> – Directeur général de Metrovacesa France – Directeur général délégué de Metrovacesa Méditerranée

7. Les nominations

Aucune nomination de nouveau administrateur n'est envisagée.

8. Les rémunérations des mandataires

De même qu'au cours de l'exercice précédant, les mandataires ne perçoivent aucune rémunération, ni aucun avantage de toute nature, de la part de la Société.

De même qu'au cours de l'exercice précédant, il n'existe aucun engagement de quelque nature que ce soit correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions d'un mandataire.

Dans ces conditions, et dans la mesure où ces informations ne sont pas pertinentes, nous ne vous présentons pas les tableaux de synthèse, établis par l'AFEP et le MEDEF dans leurs recommandations d'octobre 2008 en matière d'information sur les rémunérations et les avantages des mandataires sociaux de la Société. Cela sera fait évidemment dès lors que les mandataires sociaux percevront, de quelque manière que ce soit, une rémunération de la part de la Société.

9. Les commissaires aux comptes

Le mandat du cabinet KPMG, agissant en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société, ainsi que le mandat de Monsieur Arnaud Screve, agissant en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société, arrivent à expiration à la présente assemblée.

Dans la mesure où la Société dispose, avec le cabinet Deloitte & Associés, agissant en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et avec le cabinet BEAS, agissant en qualité de commissaire aux comptes suppléant, du nombre de commissaires aux comptes requis par la loi, il ne vous sera pas proposé de renouveler les mandats de KPMG et de Monsieur Arnaud Screve qui arrivent à échéance à l'issue de cette assemblée et nous les remercions pour leur travail au service de la Société.

10. Les salariés

A la clôture de l'exercice, la Société n'emploie aucun salarié ; leur participation au capital telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce est donc inexistante.

11. Les conventions réglementées

Vous entendrez la lecture du rapport spécial de vos commissaires aux comptes portant sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Nous espérons que ces différentes propositions recueilleront votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexe 1 : Les conséquences sociales et environnementales de l'activité

- **Conséquences sociales de l'activité**

La Société n'emploie aucun salarié et n'a eu aucune activité au cours de l'exercice écoulé. Les conséquences sociales de l'activité sont donc inexistantes.

- **Conséquences environnementales de l'activité**

La Société n'exerce aucune activité. Les conséquences environnementales de l'activité sont donc inexistantes.

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

En euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation réalisée les années précédentes	Augmentation réalisée au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

4. Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce

MEDEA
Société anonyme au capital de 543.720 euros
9-15 avenue Matignon 75008 Paris
384 098 364 R.C.S. Paris

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Nous vous présentons le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, les principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, et sur les procédures de contrôle interne établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

1. Préparation et organisation des travaux de votre Conseil d'administration

Votre Conseil, nous vous le rappelons, est composé, de trois membres :

- Monsieur Eduardo Paraja, Président ;
- Metrovacesa, représentée par Monsieur Nicolas Diaz ; et
- Metrovacesa France, représentée par Monsieur Diego de la Cruz.

Les trois membres n'ont pas de contrat de travail avec la Société.

Eu égard à la taille de la Société et à la qualité des administrateurs, ceux-ci disposent de toutes informations ou documents nécessaires à la préparation des réunions, portés à leur connaissance de façon informelle par le Président. C'est la raison pour laquelle il n'existe pas de règlement intérieur, ni de comité spécialisé.

La taille de l'entreprise, l'absence d'activité de celle-ci et la structure du capital ne justifient pas la mise en place à ce jour de règles de gouvernement d'entreprise.

L'article 22 des statuts prévoient que les administrateurs se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. La présence physique des administrateurs à la réunion est requise.

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil, à l'initiative de votre Président, s'est réuni à quatre reprises. Il a délibéré sur :

- l'arrêté des comptes annuels,
- la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires,
- la désignation du Président et la nomination d'un directeur général et d'un directeur général délégué,
- le changement de l'adresse du siège,
- l'attribution au Conseil des fonctions dévolues par l'article L. 823-19 du Code de commerce à un comité spécialisé, et
- l'arrêté des comptes semestriels.

Il n'a été octroyé aucun jeton de présence aux administrateurs.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes intermédiaires.

Les statuts ne fixent pas de délai ou de modalités particulières pour la convocation des administrateurs.

2. En ce qui concerne les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

• Rappel des objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne

Dans le cadre de l'offre publique d'achat visant les titres de la Société, initiée par Cresa Patrimonial et dont la note d'information a été déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") le 4 septembre 2007, la Société avait indiqué² vouloir inscrire son action et le fonctionnement de ses organes sociaux conformément aux meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. La Société avait également indiqué qu'elle mettra en œuvre des mesures visant à prévenir les conflits d'intérêts, notamment par l'encadrement des contrats qui pourraient être conclus par la Société dans le cadre des procédures de conventions réglementées. Toutefois, la Société n'a pas d'activité.

La Société souhaite toujours se conformer aux meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise dès que la Société exercera son activité, ce qui n'est pas le cas actuellement. Par conséquent, le présent rapport ne peut être rédigé conformément à la recommandation par l'AMF du 22 janvier 2007, au guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne, et notamment celui à destination des valeurs moyennes et petites publié par l'AMF le 25 février 2008 et le code de gouvernement d'entreprise consolidé AFEP-MEDEF de décembre 2008. La Société rappelle toutefois que le contrôle interne ne peut supprimer tous les risques auxquelles la société est confrontée.

En outre, le Conseil a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 en matière d'information sur les rémunérations et les avantages des mandataires sociaux, intégrées dans le code de gouvernement d'entreprise consolidé AFEP-MEDEF de décembre 2008. La Société reconnaît l'intérêt de ces recommandations et s'engage à les appliquer dès lors qu'elle exercera son activité et qu'elle décidera l'attribution d'une rémunération, de quelque nature que ce soit, à ses mandataires sociaux.

² Information contenue dans le document intitulé "*Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de MEDEA*" remis à l'AMF et mis à disposition du public sur le site internet de cette dernière.

- **Description synthétique de la Société en matière de procédures de contrôle interne**

Les procédures mises en place au cours des exercices précédents ne sont pas appliquées en raison de l'absence d'activité de la Société.

- **Description synthétique du système et des procédures comptables**

En raison de la taille très réduite de notre Société, le contrôle interne est assuré par la Direction générale assistée d'intervenants extérieurs, tels qu'un expert comptable.

La comptabilité de la Société est assurée par le logiciel SAP.

La comptabilité est contrôlée par un expert comptable qui intervient en tant que de besoin à la demande de la Société.

L'expert comptable a accès à l'ensemble des informations que requiert sa mission.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil d'administration de la Société et ils sont certifiés par les Commissaires aux comptes.

3. Limitation des pouvoirs apportés à la direction générale

Pour être complet sur les obligations de l'article L. 225-37 du Code de commerce, je vous rappelle que le Conseil a décidé la limitation des pouvoirs du Directeur général de sorte que certains actes engageant la Société doivent être contresignés par le directeur général délégué. Ces mêmes limitations de pouvoirs s'appliquent au directeur général délégué.

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, vos commissaires aux comptes vont vous présenter maintenant leurs observations relatives aux procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière conformément à la loi et la réglementation applicable.

Monsieur Eduardo Paraja
Président du Conseil d'administration

5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009

KPMG

**KPMG Audit
1, cours Valmy
92 923 PARIS LA DEFENSE Cedex**

Deloitte & Associés

**185, avenue Charles de Gaulle
92 524 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex**

MEDEA

Société Anonyme
9-15 avenue Matignon
75008 PARIS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MEDEA, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à

apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « Maintien du principe de continuité d'exploitation », laquelle fait état d'une incertitude quant à la continuité d'exploitation.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne le maintien du principe de continuité d'exploitation, tel que décrit dans la note relative aux principes et méthodes comptables de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ne comprennent pas les rémunérations et avantages versés à ces mandataires par la société contrôlant votre société.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, Neuilly-sur-Seine, le 6 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Régis Chemouny
Associé

Laure Silvestre-Siaz
Associée

6. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

KPMG

**KPMG Audit
1, cours Valmy
92 923 PARIS LA DEFENSE Cedex**

Deloitte & Associés

**185, avenue Charles de Gaulle
92 524 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex**

MEDEA S.A.

Siège social : 9/15 avenue Matignon 75008 Paris
Capital social : € 543 720

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société MEDEA S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MEDEA S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 6 mai 2010
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Neuilly-Sur-Seine, le 6 mai 2010
Deloitte & Associés

Régis Chemouny
Associé

Laure Silvestre-Siaz
Associée

7. MONTANTS DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2009

Exercices 2009 et 2008 :	DELOITTE & ASSOCIES				KPMG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
<input type="checkbox"/> Émetteur ³	44.800	20.700	85,66	100	44.800	18.700	100	100
<input type="checkbox"/> Filiales intégrées globalement								
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
<input type="checkbox"/> Émetteur	7.500		14,34					
<input type="checkbox"/> Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	52.300	20.700	100 %	100 %	44.800	18.700	100 %	100 %
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>								
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	52.300	20.700	100 %	100 %	44.800	18.700	100 %	100 %

³ L'émetteur s'entend comme étant la société mère